



# BENEFICIEZ DES AIDES DE L'ETAT

## POUR RECRUTER

Pour en savoir plus sur les conditions d'attribution des aides, cliquez sur le lien correspondant à chaque mesure


### UN JEUNE EN ALTERNANCE

5 000 à 8 000 €  
d'aide pour recruter  
un alternant




Aide exceptionnelle aux employeurs qui recrutent en apprentissage

Aide exceptionnelle aux employeurs qui recrutent en contrat de professionnalisation




### UN JEUNE EN CDI OU EN CDD

Aide à l'embauche des jeunes,  
c'est le moment de recruter

Jusqu'à 4 000 € d'aide pour recruter  
un jeune de moins de 26 ans en CDD ou CDI !




### UNE PERSONNE HABITANT DANS UN QUARTIER PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE





CDI : 15 000 € sur 3 ans  
CDD d'au moins 6 mois :  
5 000 € sur 2 ans

Aide majorée, la 1ère année, pour l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans



### DANS LE CADRE DES DISPOSITIFS D'INCLUSION DANS L'EMPLOI





Parcours emploi compétences (PEC)  
*Secteur non marchand*

Contrat initiative emploi (CIE) jeunes  
*Secteur marchand*



### UNE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

Jusqu'à 4 000 € pour l'embauche d'un travailleur handicapé

Le service public de l'emploi de l'Isère est à votre disposition pour vous accompagner dans vos recrutements



Pour les personnes en situation de handicap, les aides à l'embauche peuvent être cumulables avec les aides de l'AGEFIPH ([plus d'informations ici](#)).